

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la MAYENNE
Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER
Canton de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE 1
Commune de MÉNIL

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MÉNIL, légalement convoqué en date du neuf janvier deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire.

Présents : Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire, Messieurs MOUCHE Patrick et MADIOT Joël, Madame RUAULT Laëtitia et Monsieur HOULEGATTE Arnaud, Adjoints, Mesdames HAEU Mary-José, MATIGNON Micheline et TROUILLET Marie-Ange et Messieurs MAHIER Alain, PAPILLON Erick, PÉAN Didier et TROUILLET Didier. (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Madame BAMEULE Séverine (a donné pouvoir à Monsieur HOULEGATTE Arnaud), Monsieur BALADA-FONTRODONA Thierry et Madame MOURIN Vanessa.

Secrétaire de séance : Madame TROUILLET Marie-Ange. (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DCM2026/011 : CONVENTION d'OCCUPATION de la SALLE Jean-Pierre ECARD – Association « Qi Gong en Anjou bleu ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame Corinne VERLET, Présidente de l'association « Qi Gong en Anjou bleu », dont le siège social est basé à SAINT-AUVEUR-DE-FLÉE, commune déléguée de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Maine-et-Loire), « Domaine Le Houssay », concernant son intention d'établir une activité de Qi Gong sur la Commune de MÉNIL.

Cette activité douce d'origine chinoise alliant mouvements lents, respiration et concentration, se déclinerait en deux créneaux horaires d'une (1) heure : le mardi de 10h00 à 11h00 et de 18h30 à 19h30.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la salle Jean-Pierre ECARD étant libre sur ces deux créneaux horaires, il est proposé la location de la salle pour la somme de 35€00 par jour de location.

La location de la salle serait faite durant la période d'activités scolaires, la salle n'étant pas louée pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la mise à disposition de la salle Jean-Pierre ECARD pour la pratique de l'activité Qi Gong, les mardis durant les périodes scolaires ;

VALIDE le tarif de location à 35€00 par jour de location ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame Corinne VERLET, Présidente de l'association « Qi Gong en Anjou bleu », dont le siège social est basé à SAINT-AUVEUR-DE-FLÉE, commune déléguée de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Maine-et-Loire), « Domaine Le Houssay » ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le comptable assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENE (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention à venir entre les deux parties.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le 16 janvier 2026.

Le Maire,
Jean-Philippe JOUSSEMET



La Secrétaire de séance,
Marie-Ange TROUILLET